

Sainte-Anastasie

**Vandalisme :
le maire se fâche**

J.-P. Morin, maire de Sainte-Anastasie, réagissant à une situation qu'il déplore, a indiqué récemment :

« Depuis quelques semaines, des riverains de la rue Notre-Dame et de la place Saint-Just sont victimes d'actes de vandalisme dont les auteurs, peu nombreux, sont semble-t-il bien connus.

« A chaque fois, j'ai personnellement demandé à la gendarmerie nationale d'intervenir avec la plus grande fermeté pour mettre fin à ces agissements (bagarres, pneus crevés...).

« Chaque fois, aucune plainte n'a été déposée officiellement par les victimes, et les témoins ayant parfaitement (ou ne manquant pas de le dire) reconnu les auteurs se sont tus ou même rétractés.

« Dans ces conditions, la gendarmerie, malgré tous ses efforts et sa bonne volonté, n'a pu commencer la moindre enquête sérieuse.

« Bien que nous ne soyons pas « une île », y aurait-il à Sainte-Anastasie une loi du silence ? Soyons bien conscients qu'il n'existe qu'une alternative : ou tolérer encore des comportements de quelques marginaux (et cela, même en se plaignant amèrement en privé), ou accepter enfin de témoigner et de déposer des plaintes en bonne forme, afin de permettre simplement à la gendarmerie et à la police municipale de faire leur travail de manière efficace », a conclu le maire.

Sainte-Anastasie

Mariage

En ce jour de fin d'année, M. Jean-Pierre Morin, maire, assisté de Mme Torente, ont célébré l'union de M. Robert Jean-Auguste Barthelemy et Mlle Marguerite Marie-Henriette. Paul Guglielmo, reporter photographe et Mlle Claudie Rousseau, gérante de société, en qualité de témoins ont signé les actes de l'état civil. Ce mariage clos les registres de l'année 1990.

Tous les vœux sont présentés aux nouveaux époux.

(Photo V.M.)

Ste-Anastasie



Attentifs aux propos du maire.

Les associations à l'honneur

Les responsables ont été reçus par le maire et les élus

SAMEDI dernier, tout ce que Sainte-Anastasie compte de présidents et de dirigeants associations à vocation altruiste était réuni à la mairie à l'invitation du maire et du conseil municipal.

Par une brève allocution, Jean-Pierre Morin a accueilli tous les responsables dans la salle du conseil.

Soulignant l'importance et la vitalité du mouvement associatif local, il remerciait chaleureusement chacun pour le travail accompli et les résultats obtenus en 1990.

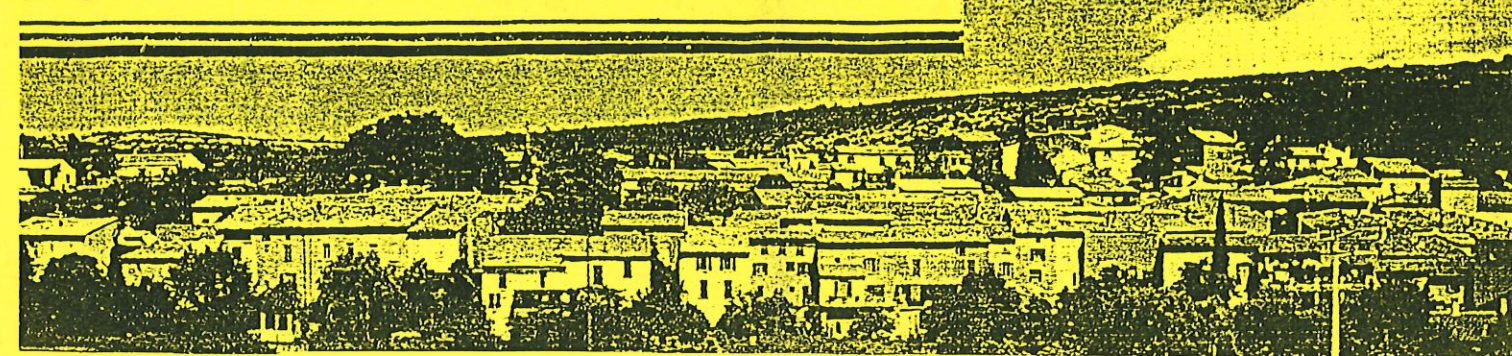
Face à ces efforts, à cette réussite évidente, la commune ne

peut qu'apporter dans la limite de ses moyens, son soutien ferme sans jamais cependant s'immiscer dans la vie des clubs.

A ce sujet, le maire a rappelé l'efficacité de la Commission extra-municipale des sports et des loisirs, véritable structure de concertation mais aussi si nécessaire d'arbitrage inter-associatif.

C'est par la présentation de ses vœux chaleureux de bonheur, et surtout naturellement de paix que le maire a achevé sa déclaration, invitant l'assemblée à partager une traditionnelle galette des Rois, arrosée comme il se doit d'un amical vin d'honneur.

Sainte-Anastasie



DEPARTEMENT DU VAR



N° 20 JANVIER 1991

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

1. LE MOT DU MAIRE
2. REUNION DU CONSEIL
3. REUNION DU CONSEIL
4. LA VIE ASSOCIATIVE
5. CHRONIQUE PROVENCALE
TRIBUNE LIBRE
PREVENTION INCENDIE
6. TRAVAUX REALISES
7. NOEL. NOUVEL AN
8. REVUE DE PRESSE
INFOS LOCALES

LE MOT DU MAIRE

Le 2 février prochain, à 10 heures 30, la Salle Polyvalente des Négadisses sera inaugurée par Monsieur Maurice ARRECKX, Président du Conseil Général et Monsieur Hubert FALCO, Député du VAR, en présence de Monsieur André FRANCOIS, Sous-Préfet de BRIGNOLES, de Monsieur Paul EMERIC, Conseiller Général et de nombreux élus.

Cette cérémonie sera simple ; elle sera pour nous essentiellement l'occasion de remercier des personnalités qui, depuis deux ans ont largement, nous l'imaginons, participé à la réalisation de cet ensemble.

Ce jour là, la Salle Polyvalente de STE ANASTASIE sera, en quelque sorte, remise par nos hôtes à ses véritables propriétaires, c'est à dire à chacun d'entre vous et, par délégation, à vos représentants associatifs.

Avec le Conseil Municipal, je vous invite à participer nombreux à cette brève mais importante manifestation qui sera suivie d'un amical vin d'honneur.

Jean-Pierre MORIN

LE JUSTE PRIX

Notre concitoyen M. Frédéric JOLLIN, habitant au Vallon de Gueirol a participé avec succès à l'émission "Le Juste Prix" sur TF 1 le 5 janvier dernier. Il a gagné un splendide manteau de vison.

Le camion Pizza de M. ALLAIN stationne tous les mercredis de 17 à 21 heures au centre du village, rue Notre Dame, à l'emplacement de l'ancien abri bus près de la mairie.

Le véhicule vente de petit matériel d'outillage "Provence Outillage" sera dans notre commune le jeudi 21 février. Il stationnera face à la coopérative vinicole.

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 DECEMBRE 1990

PRESENTS : MM. CUENOT, DEHAYE, MACHET, CORBIER, TOSELLO, BROSSAUD, LALANDEC, ISTRIA, REMY, FORISSIER, RAYNAUD, Mme LAURENT. Sous la présidence de M. MORIN, Maire.

ABSENTS : M. ABELLO, excusé pour maladie, donne pouvoir à M. MORIN.
Mme BOCQUET, excusée pour maladie, donne pouvoir à M. CUENOT.

ORDRE DU JOUR :

1. TRANSFERTS BUDGETAIRES.
2. ORDURES MENAGERES.
3. PRIME INFORMATIQUE.
4. PREPARATION DU BUDGET 1991 (INVESTISSEMENT).
5. SALLE POLYVALENTE.
6. EMBAUCHE D'UN AGENT D'ENTRETIEN TERRITORIAL.
7. COMPTE RENDU TRAVAUX REALISES.
- 8 MISE A LA DISPOSITION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.
9. DIVERS.

1. TRANSFERTS BUDGETAIRES.

M. Robert DEHAYE présente, après examen par la commission du budget, les propositions suivantes de transferts budgétaires.

Cette opération permet de dégager des excédents budgétaires d'investissement et de les transférer en restes à réaliser utilisables dès le 1er janvier 1991. Certains de ces programmes ainsi créés, anticipent sur le budget 1991 et devront donc être entérinés par le vote du budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Article 618 charges patronales -35 000
Article 608 fournitures de bureau + 12 000
Article 609 autres fournitures + 10 000
Article 6407 part. à ch. intercom. + 13 000

Article 6121 allocations chômage - 1000
Article 6407 part. à ch. intercom. + 1000

Article 828 titres annulés + 120
Article 669 dépenses imprévues - 120

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Programme 5 salle polyval. 2322 + 43 000
Programme 5 VRD salle polyval. 2335 + 100 000
Programme 15 trav. AEP 2338 -71 000
Programme 10 réservoir équilibre 2333 - 40 000
Programme 6 dépenses imprévues 290 - 32 000

Programme 16 éclairage village 2339 + 10 000
Programme 6 dépenses imprévues 290 - 10 000

Programme 3 mat. incendie 2144 + 200 000
Programme 4 restaur. scolaire 2324 - 200 000

Programme 17 divers trav. bât. 2326 + 20 000
Programme 4 restaur. scolaire 2324 - 20 000

Programme 4 restaur. scolaire 2324 - 30 000
Programme 3 matériel voirie 2147 + 30 000

2. ORDURES MENAGERES.

Suite aux travaux du Conseil Municipal et à l'examen du dossier en commission des finances, M. Robert DEHAYE présente le montage financier du poste "Ordures Ménagères" et met en évidence son poids actuel pour le budget communal.

Le Maire rappelle la nécessité de réformer le système actuel de la "TAXE" instituée en 1971 et en déficit croissant depuis cette date. Il propose avec la commission des finances de lui substituer l'instauration d'une "REDEVANCE" non fiscalisée et égale pour tous.

Cette redevance tendra, à terme, à établir l'équilibre budgétaire de ce poste et à ne plus faire peser un déficit chronique sur le budget général, donc sur les contribuables.

DELIBERATION :

M. le Maire expose à l'assemblée que le volume en accroissement constant des ordures ménagères et autres déchets pose des problèmes de plus en plus complexes et onéreux de collecte et d'élimination. Il rappelle l'évolution des charges particulièrement lourdes qui grèvent le budget de la commune en ce domaine. Il juge équitable de transférer des contribuables sur les bénéficiaires du service le coût de celui-ci et d'instituer à cet effet la redevance prévue par les articles L.233-78 et L.233-79 du Code des Communes. Il souligne que, conformément aux dispositions de ces textes, l'institution qu'il propose entraînera la suppression au 1er janvier prochain de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères instituée par délibération du 26/06/71 et de la redevance sur les terrains de camping et de stationnement des caravanes instituée par délibération du 11/03/84.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Vu les articles L.233-78 et L.233-79 du Code des Communes,

Considérant que la redevance dont l'institution est proposée représente la rémunération d'un service rendu qu'il est équitable de mettre à la charge des bénéficiaires de celui-ci, décide :
- d'instituer la redevance pour l'enlèvement des ordures, déchets et résidus ;
- de la percevoir au tarif suivant 300 F par an et par foyer.

3. PRIME INFORMATIQUE.

M. le Maire rappelle, que par délibération du 3 février 1987, le Conseil Municipal a attribué au personnel communal chargé du traitement ou du service de matériel informatique, la prime de fonction prévue par la réglementation en vigueur.

Il expose que la Secrétaire de Mairie devra satisfaire aux épreuves de l'examen d'aptitude aux fonctions de pupitre, compte tenu de cette condition, il propose d'attribuer à cet agent la prime afférente sur la base d'un taux moyen mensuel de 82/10 000 de traitement annuel brut afférent à l'indice 585 brut majoré 488, pendant la première année à compter du 1er janvier 1991. Il précise que l'agent intéressé, à savoir Mme TORRENTE Elisabeth, exerce effectivement ces fonctions depuis le 1er janvier 1987. M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution de cette prime au personnel intéressé dans les conditions précitées.

LES FETES DE NOEL ET JOUR DE L'AN

A LA MAIRIE DE STE ANASTASIE
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION
DES VOEUX DU MAIRE AU PERSONNEL

Le Maire s'adressant à l'équipe municipale soulignait tout d'abord l'important travail accompli au cours de l'année 1990 et remerciait le personnel pour sa compétence et l'excellent esprit manifesté en maintes occasions.

Rappelant que la taille de la commune permettait heureusement encore de maintenir en permanence un dialogue direct, il demandait à chacun d'en être conscient et de toujours privilégier cette forme conviviale de relations. Jean-Pierre MORIN abordait ensuite le problème du statut de la fonction publique territoriale en soulignant, (après que le Président du Conseil Général l'ait fait récemment le véritable scandale constitué par la disproportion flagrante entre des organismes dépendant pourtant plus ou moins directement de l'Etat qui admet en effet, qu'alors que certains perçoivent des treizième, quatorzième ou même seizième mois, l'on refuse obstinément tout avancement en ce sens au personnel communal ?

Sans opter pour une démagogie facile, le Maire concluait en affirmant qu'il continuerait, avec le soutien du Conseil Municipal, à oeuvrer pour débloquer cette situation. C'est enfin par des vœux de bonheur, de santé, de réussite et de paix adressés à chaque employé et à sa famille que le Maire achevait sa courte allocution suivie d'un amical vin d'honneur.

Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves et les enseignants avaient émis le souhait de marquer cette fin d'année par un spectacle et quelques améliorations de "l'ordinaire".

Ces vœux ne tardèrent pas à devenir réalité et, le mardi 18 décembre, à l'école maternelle, c'est un magnifique spectacle présenté par les acteurs du théâtre du Verseau de LA GARDE FREINET qui a été offert aux enfants des écoles.

Enfin, pour l'école primaire, c'est par un traditionnel arbre de Noël et goûter, suivi d'une remise de cadeaux, que s'achève cette journée de fête offerte par la commune et organisée en collaboration avec les parents d'élèves et nos dévoués enseignants. Quant aux plus petits, ceux de l'école maternelle, le Père Noël leur a rendu visite hier.



ABONNEMENT

Les lecteurs du bulletin municipal résidant à l'extérieur de STE ANASTASIE et ayant contracté un abonnement pour notre bulletin au titre de l'année 1990, doivent renouveler cet abonnement pour 1991 par un chèque de 36F (couvrant les frais de timbres) libellé au nom du Trésor Public avant le 01/02/91, faute de quoi il ne nous sera plus possible d'acheminer votre bulletin. Merci d'avance.



LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL 1990

DECES

Nous apprenons le décès accidentel de Monsieur Sébastien BRUZZONE, père de Monsieur Guy BRUZZONE.

Agé de 86 ans, M. Sébastien BRUZZONE a longtemps séjourné à STE ANASTASIE chez son fils. Colonel en retraite, il était apprécié de tous pour sa gentillesse et sa grande simplicité.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE FORCE ATHLETIQUE

Alain SMORTO habitant les Fabres vient d'obtenir le titre de Championnat du Var de cette discipline en Catégorie 67 Kg.

Nos félicitations à ce membre du TASIE CYCLO-CLUB.

Nous remercions Monsieur CASTALDO Raphaël, nougatiier artisanal, habitant le quartier Des Vaux à STE ANASTASIE, pour son offre d'un nougat que nous avons joint à chaque colis destiné aux anciens, à l'occasion des fêtes de Noël.

TRAVAUX COMMUNAUX REALISES

DU 15 DECEMBRE AU 15 JANVIER

Construction de l'abri-bus Place de la Gare en dur. A souligner que la mairie a préféré le reconstruire par ses propres moyens plutôt que d'accepter l'offre d'un publiciste afin d'éviter une dégradation supplémentaire de l'environnement par de nouvelles affiches publicitaires.



CONNAISSEZ-VOUS LES F.A.R. ?

Il y a les paresseux, les fainéants, les flemmards, les cossards, les ramiers, les tire-au-flanc, les rognards... Il y a aussi les F.A.R., les Fatigués Au Réveil, une race moins connue mais remarquable par une aversion profonde pour le travail, sous prétexte qu'il fatigue, et une léthargie parfois contagieuse pour l'entourage et le voisinage.

Mais, fort heureusement, il semble que notre village soit encore à l'abri de ce fléau et compte toujours de solides spécimens réfractaires à la paresse et à l'indolence, aussi bien qu'à la comprenette.

Ainsi, le mois dernier, deux jours après le ramassage mensuel des "monstres", une antique cuisinière à gaz, jaunie par le temps à force d'avoir séjourné au fond du jardin, avait été déposée à côté du conteneur à déchets du Pont des Mollières.

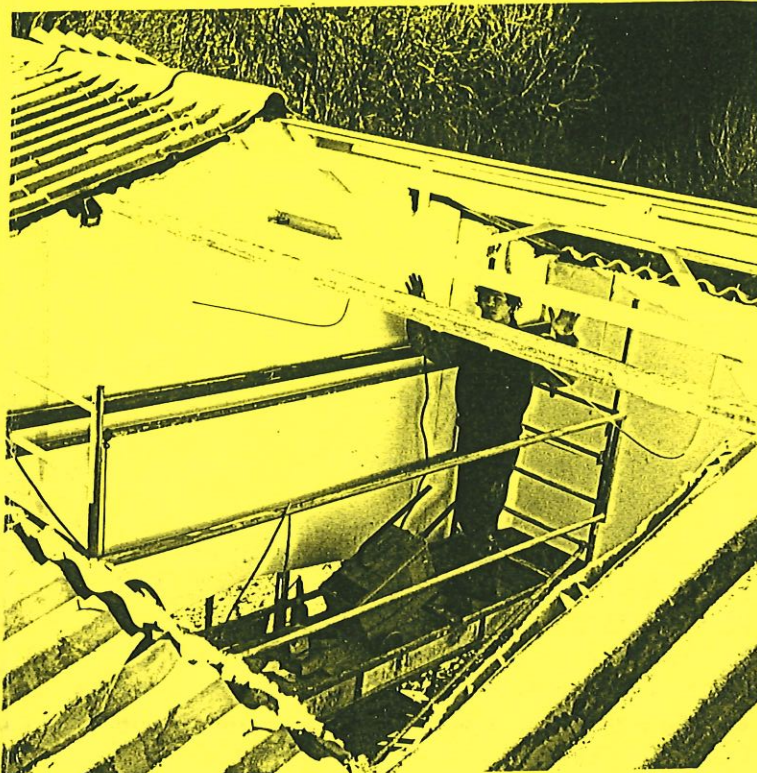
Trois jours plus tard, un très gros réfrigérateur, lui aussi très jauni par le temps, était venu tenir compagnie à la cuisinière.

Manifestement, ces deux appareils, soigneusement déposés côte à côte, avaient la même origine car leur air de famille ne trompait pas !

Transporter une cuisinière relève encore du domaine d'un F.A.R., mais un bon gros frigo, en bonne grosse tôle d'acier d'avant-guerre, de 10/10ème d'épaisseur, chapeau ! Tout dans les muscles ! STE ANASTASIE peut être fière de ses gros bras !

Mais, grands dieux ! Pourquoi se donner tant de mal pour enlaidir le paysage ? Un F.A.R. aurait envoyé un simple coup de fil à la mairie - et combien aurait-il eu raison ! - pour que le camion municipal vienne enlever ces "monstres" à domicile, comme d'habitude, le dernier jeudi du mois.

Ecole maternelle : Suppression de la verrière du faîtage, source d'infiltrations constantes d'eau de pluie et remplacement par des plaques translucides "d'onduline".



Préparation d'un jardinet avec rambarde de protection.

Erection d'une butte de terre pour activités scolaires.

Salle polyvalente : Goudronnage des abords de la salle.



Epandage de tout-venant côté tennis avec pentes d'évacuation des eaux.

Equipement intérieur des vestiaires et des toilettes.

Sonorisation de la grande salle.

Construction d'un panneau d'affichage au terrain de tennis.

Ebranchage des chemins du village pour permettre le passage de la nouvelle benne à ordures.

Mise en place de nouveaux conteneurs à déchets.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

4. PREPARATION DU BUDGET 1991 (INVESTISSEMENT).

Les besoins d'investissement de la commune seront fixés prochainement de manière à permettre la préparation du Budget Primitif 1991.

Les propositions des élus doivent être formulées dans les meilleurs délais possibles.

5. SALLE POLYVALENTE.

Après avis de la commission Extra-Municipale des Associations de Sports et de Loisirs, le Conseil Municipal arrête les dispositions suivantes : l'affectation de principe des deux salles est la suivante :

- Grande salle : activités sportives.

- Petite salle : pas d'activités sportives mais toutes réunions, conférences, spectacles, manifestations culturelles, sociales, éducatives, divers...

Règles d'attribution :

La grande salle sera affectée aux activités programmées des associations sportives du village. Le principe de la "préférence communale" est retenu. A titre occasionnel et, si possible, après avis de la commission Extra-Municipale ou de son Directeur sportif, la salle pourra, à l'initiative de la mairie être affectée à d'autres activités, éventuellement extra-sportives. Dans la mesure du possible ces dernières ne devront pas avoir d'incidence sur les activités sportives déjà programmées.

La petite salle sera attribuée par la mairie selon le même principe de "préférence communale" et de l'antériorité de la demande.

Pour les occupations programmées ou répétitives la commission Extra-Municipale et (ou) l'Office de la Culture seront consultés.

La salle polyvalente sera réceptionnée cette semaine, mais ne pourra être mise en service que vers le 1er février (achèvement des installations intérieures, sécurité etc...).

Le Maire indique que M. Maurice ARRECKX, Président du Conseil Général et M. Hubert FALCO, Député de la circonscription ont accepté d'inaugurer cet ensemble. La date retenue est le 2 février à 10 H 30. Le Conseil arrête son choix en faveur d'une inauguration plus officielle que festive, ceci essentiellement compte tenu de la saison. Le programme de cette manifestation sera établi prochainement.

6. EMBAUCHE D'UN AGENT D'ENTRETIEN TERRITORIAL.

Suite à l'offre d'emploi publiée par la commune, le maire indique la candidature retenue : M. Serge BRUSCA.

7. COMPTE RENDU TRAVAUX REALISES.

M. Michel FORISSIER, Président de la commission des travaux fait part des travaux réalisés par le personnel municipal.

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 5 octobre dernier de reconstruire l'abri bus de la Place de la Gare. Il précise que, suite à cette décision, les travaux ont été entrepris dès le 10 décembre, mais qu'ensuite ils ont dû être interrompus.

M. FORISSIER précise qu'actuellement l'équipe municipale n'est constituée que d'un agent (pour cause de maladie) mais que néanmoins, cette réalisation reste affectée de la priorité N°1. L'impossible sera fait pour que cet abri soit, pour le moins, mis hors d'eau avant la rentrée scolaire de janvier.

Restaurant scolaire : M. Michel CUENOT fait part de l'installation en cours ou prochaine du matériel et du mobilier prévus au restaurant scolaire :

- bacs à fleurs, casiers à serviettes, brasseurs d'air etc...

8. MISE A LA DISPOSITION DE L'ECOLE PRIMAIRE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.

M. CONTI, Directeur de l'école primaire souhaite pouvoir dans le cadre du "projet d'école de l'école primaire" mener une action de reboisement sur une parcelle de terrain si possible communale.

La commune disposant d'un tel terrain au lieu-dit Les Ribbas (parcelles 100 et 101 section A) il est convenu de mettre celui-ci ou partie de celui-ci à la disposition de l'école et d'en faciliter l'accès et l'utilisation par un débroussaillage préalable.

9. DIVERS.

9.1. A diverses demandes de stationnement de commerces itinérants dans le village, il est donné un avis de principe favorable.

TAXI, une demande sera déposée à la Préfecture par M. KLAUS, 12 Place Cavailon à BRIGNOLES. Le lieu du stationnement reste à déterminer.

PROVENCE OUTILLAGE, le véhicule de vente stationnera à STE ANASTASIE le jeudi 21 février 1991 aux abords de la coopérative.

PIZZAS A EMPORTER, il est demandé par M. ALLAIN Bernard l'autorisation de stationner dans le village un jour par semaine de 17 H à 21 H.

M. MACHET, Président de la commission du commerce local précise qu'après consultation, le jour le plus propice serait le mercredi et le lieu rue Notre Dame, sous l'intersection avec la rue Raynouard.

9.2. M. Daniel TOSELLO fait part d'une question posée par un dirigeant du club de football, à savoir s'il est possible de pratiquer le tennis-ballon sur le court de tennis. Le maire indique que la réponse à cette question paraîtra en tribune libre.

Le Docteur CORBIER indique que la décision du club de tennis a été prise en assemblée générale.

Le Maire conclut en souhaitant que ce problème puisse trouver une solution dans le cadre de la commission Extra-Municipale des sports et loisirs.

M. REMY exprime le souhait de voir réexaminer la signalisation de la rue des Oustaouts Routs et du chemin du même nom, ceci afin d'éviter de fréquentes confusions. M. CUENOT étudiera à nouveau ce petit problème.

TOUTES DELIBERATIONS ET PROPOSITIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITE.

CHRONIQUE PROVENCALE

Aro, poudem passar a 3 aoutrei mènors de pins que soun dei pins de la mountagno.

Lou "pin gavouat" que pouso surtout dins leis ubacs dei coualos un pouc impourtantos, coumo la Loubo, Santo Baoumo, Lachènc, é bèn segur dins leis Aoups. En Prouvènço Basso ès puslèou un aoubre pichoun, touarç, sa rusco en aout doou trounc ès roujasso ; sei pignos toutei pichounetos. Mai, si l'èndrech li couvèn é si l'a proun de plueio, pouu venir un aoubre grand à la gambo quasi drècho, fouarço bèou é soun bouas es eimat dei fustiers. L'a un aoutre pin de la mountagno qu'ès un estrangier ; nous vèn d'uno régièn d'Austrio (l'Autriche) que li dièn la Carniolo vo Carintio. Aquèou pin, lou sounam simplamèn "pin d'Austrio". Es estat plantat pèr lei bouscatiers deis Aigos é Fourests dins un mouloun de rebouscements deis Aoups-Bassos, Aoutos é Marinos, que pouso particularamèn bèn dins lei clapas adrechous. De luèn fa pènsar a n'un pin bastard mai sa coulour es quasi verd-negre.

En Porvènço Basso n'a pas gaire, franc deis alèios é dei pargues deis oustaous dei captaous. Fin-finalo, s'anar dins lei mountagno d'Ubaio, de Queiras, de Briançoun troubarès completamèn è aout de la fourest lou "pin cèmbro". Seis aguillos soun amassados pèr 5 é sei pignouns sé manjoun, mai li fouu 2 annados pèr estre madurs. Es enè soun bouas tèndre, léougier é pèrfumat que soun fachs lei mobles é oujets doou Queiras tant characteristics pèr sei dessens èn foumo de soulèou.

Franc d'aquèou darnier pin, touteis aquelei merços de pins pouadoun si troubar sus lou relarg de la coumuno de Santo-Estagié, estent qu'avèm toutei lei souartos poussiblos de souu, deis adrechs, dei plans é deis ubacs.

RÉSUMÉ : Parmi les espèces de pins européens, on peut trouver à STE ANASTASIE le pin parasol, le pin maritime sur sol cristallin, le pin sylvestre dans les versants nord et un peu partout le pin d'Alep.

R.JACLOT/BENESTAN

P.REVOL

PREVENTION INCENDIE

Dans deux mois (le 15 mars exactement) les opérations obligatoires de débroussaillage et concomitamment d'incinération de végétaux devront être achevées.

Ce travail de prévention prescrit par la loi doit être effectué dans les zones urbaines et partout sur un rayon d'au moins 50 mètres, autour des habitations, constructions et installations diverses.

Cette opération ou (et) les frais qui en découlent sont à la charge exclusive des propriétaires, occupants ou ayants droit responsables de leur propre sécurité (y compris le débroussaillage sur le fond voisin).

Avant l'expiration de ce délai et comme chaque mois, une information préventive sera diffusée dans ces pages et sous cette rubrique.

Tout le monde n'apprécie pas cette mesure légale, cependant elle existe selon la volonté du législateur et il n'est pas en nos moyens de la modifier.

Enfin il n'est pas inutile de considérer que de plus en plus et en cas de sinistre, les compagnies d'assurances évaluent le remboursement des dommages subis corollairement à la bonne exécution de ces mesures minimum de débroussaillage.

TRIBUNE LIBRE

SECTION FOOT

Depuis le début du championnat, l'équipe minime a disputé 6 matches, dont 6 victoires largement méritées, le dernier en date du 16/12 : 6 à 0 contre MONTFERRAT. Cela grâce à des entraînements pratiqués le mercredi de 14h à 16h30.

Avec l'accord de M. le Maire et sous la surveillance des entraîneurs, une heure de tennis-ballon était effectuée, ce qui était très profitable aux joueurs. Mais depuis peu, l'accès au tennis nous a été interdit (pourquoi ?). Nous ne pensons pas que cela puisse gêner ou nuire à quelqu'un. A moins que l'on veuille empêcher les jeunes à parvenir à quelque chose, ce qui serait regrettable pour eux, surtout en si bonne voie. Pensons que derrière les minimes, les pupilles se préparent à prendre la relève et ils sont eux aussi en bonne position.

Alors aidez-nous. Parents n'oubliez pas que vos enfants sont contents de vous voir sur le terrain, alors faites un effort et venez les voir jouer. Ils seront fiers d'eux.

LA SECTION FOOT-BALL

RÉPONSE TRIBUNE LIBRE

Il ne s'agit en aucun cas d'empêcher nos jeunes footballeurs de parvenir à de bons résultats. Cela personne ne peut sincèrement l'imaginer.

Le problème posé mérite néanmoins un examen et soulève les questions préliminaires suivantes :

1. Une installation sportive doit-elle être utilisée exclusivement en fonction de ses caractéristiques techniques ?

2. Un monopole d'usage d'installation est-il accordé ou non, par la commune à une association ?

Ce genre de différend devrait donc normalement trouver sa solution à deux niveaux.

1. Le constructeur de l'installation estime-t-il que toute autre utilisation que le tennis soit compatible avec la couverture décennale légale (une correspondance lui sera adressée en ce sens) ?

2. La commission extra-municipale des associations de sports et loisirs peut parfaitement examiner ce problème et émettre une proposition conciliatrice. Enfin, la commune soucieuse de ne pas s'immiscer inutilement ni prématurément dans la vie des clubs ne rendra un arbitrage qu'après que chacune des parties se sera clairement exprimée en recherchant prioritairement une solution amiable.

Propriétaires, Résidents,...
pour sauvegarder la forêt
pour protéger votre maison

débroussailliez

AVANT LE 15 MARS

LA VIE ASSOCIATIVE

Les responsables d'associations sont informés qu'il leur est possible de faire paraître articles et photos dans ce bulletin municipal.

Pour cela il leur suffit de déposer ces éléments au secrétariat de la mairie chaque mois avant le 10 ou de s'adresser à M. Jacques MACHET, Adjoint au Maire.

LES CIGALES

Les Membres du Bureau du Club des Cigales renouvellent leurs vœux de santé, de bonheur et de paix à tous leurs amis et adhérents pour cette nouvelle année.

Nous espérons que nous serons aussi nombreux que l'an passé (150 en 1990).

Vous pouvez dès à présent acquitter votre cotisation de 60 F par personne auprès des Membres du Bureau et au siège du Club les lundi, mardi et jeudi de 14 h 30 à 17 h.

Les activités ont repris dans une bonne ambiance dans un local repeint à neuf.

Au cours de notre Assemblée Générale fixée au 9 février 1991 à 15 h, dans la nouvelle salle polyvalente, vous aurez l'occasion d'admirer les réalisations : EMAUX, BIJOUX, FOULARDS DE SOIE PEINTS, qui seront exposés.

Au cours de cette réunion amicale, il sera procédé au tirage d'une tombola dotée de jolis lots et un goûter vous sera offert ; nous présenterons aussi le programme de nos sorties pour le premier semestre 1991. Si éventuellement des matinées ou soirées théâtrales vous intéressent, veuillez le faire connaître rapidement aux Membres du Bureau qui, suivant le nombre de participants, pourront envisager l'organisation d'une sortie. Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous annoncer que la première sortie du Club est prévue pour le **DIMANCHE 17 FÉVRIER au Corso Fleuri de BORMES LES MIMOSAS**, départ 8 h. Prix repas et entrée : 170 F. Cette sortie étant limitée à 50 personnes n'attendez pas pour vous inscrire.

A retenir au calendrier du Club :

SAMEDI 2 FÉVRIER A 11 H : Inauguration de la salle polyvalente.

SAMEDI 9 FÉVRIER A 15 H : Assemblée Générale du Club salle polyvalente.

DIMANCHE 17 FÉVRIER A 8 H : Départ pour BORMES LES MIMOSAS. Corso Fleuri.

La Vidaresse***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

☎ : 94722175

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SPORTS ET LOISIRS

La prochaine réunion restreinte (clubs sportifs) se tiendra le **SAMEDI 26 JANVIER**. Les convocations confirmeront cette date et le lieu de la réunion.

TENNIS CLUB

L'Assemblée Générale du Tennis Club s'est déroulée le samedi 24 novembre à la mairie, en la présence de M. MORIN, Maire.

A l'ordre du jour :

- Changement de statuts, le T.C.A. (Tennis Club de STE ANASTASIE)
- Propositions de modifications du règlement intérieur
- Salle Polyvalente
- Ecole de STE ANASTASIE : maintien du créneau horaire hebdomadaire
- Bilan financier de l'exercice 1990
- Election du bureau.

Quelques informations relatives aux modifications du règlement intérieur :

Réservation du court : chaque adhérent disposera d'un cadenas, moyennant une caution de 50 F, qu'il pourra fixer sur un tableau de réservations horaires à l'entrée du terrain de tennis. Ce tableau sera posé par la mairie début janvier.

Augmentation du tarif d'adhésion soit : 250 F par adulte ; 150 F 2ème adulte de la même famille ; 100 F par enfant de moins de 15 ans. S'adresser à Madame MORIN 94.72.24.05.

Carte saison : A compter du 01/06/91 pour les vacanciers (tarifs identiques aux membres du club)

Location horaire : maintien de la suppression de la location horaire.

VOLLEY BALL

Dès que la salle polyvalente sera utilisable, nous envisageons de créer au sein de l'A.S.L. une section volley-ball loisir, ouvert à tous, femmes, hommes, adultes, adolescents.

Dans un premier temps, il s'agira d'une section essentiellement loisir, c'est à dire que nous pourrions nous y retrouver afin de pratiquer un jeu de gymnastique d'échauffement, puis d'organiser entre nous quelques matches de volley-ball. Il suffira pour cela de s'acquitter au moins de l'assurance A.S.L.

Dans l'avenir, nous pourrions éventuellement, si besoin était, nous lancer dans la compétition.

Dans l'immédiat si vous êtes intéressés, contactez Monsieur BROSSAUD Armand à la mairie, afin de vous inscrire et nous définirons ensemble au cours d'une réunion les jours et heures des entraînements.

VOUS VOULEZ VENDRE
ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
PATRICK LEPAGE
Tel. 94.72.2369

TOUR CYCLISTE MEDITERRANÉEN

A l'occasion de la 5ème étape, le tour cycliste méditerranéen passera à STE ANASTASIE (D 15) le vendredi 15 février entre 13 et 14 heures. Venez nombreux applaudir les coureurs.